

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022

N° VA_DEL2022_129

Objet : Sorties offertes aux Aînés en 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Dominique GUERIN étant absent, Farid OUKAID étant excusé.

Dans le cadre de sa politique envers les aînés, la Ville propose chaque année des sorties dites « sorties traditionnelles offertes », réservées aux aînés villeneuvois de 63 ans et plus qui peuvent, après inscription, y participer gratuitement.

Les destinations proposées pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Pasino, repas spectacle, le 25 avril 2022
- Domaine des charmes, repas dansant, le 3 mai 2022
- Bruxelles mini Europe, le 6 mai 2022
- Pairi Daiza, le 19 mai 2022
- La coupole St Omer, planétarium et marais Audomarois, le 16 juin 2022
- Centre minier Lewarde, le 4 novembre 2022.

Les quatre destinations complémentaires proposées pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Bruges (en Belgique), le vendredi 7 octobre 2022
- Cambrai, le Jeudi 13 octobre 2022
- Dunkerque, le vendredi 14 octobre 2022
- Gand, le jeudi 20 octobre 2022

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 15 septembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver ces sorties et le principe de gratuité pour les aînés villeneuvois à partir de 63 ans.

Imputation comptable : 6247 61 4500

Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.3 Aînés - voyages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des présents et des représentés cette proposition, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTÉ, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU ayant voté contre.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 septembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220927-190210-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 septembre 2022